

# GUERZA

## Dreux rassemblée



Monsieur  Madame

NOM : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Courriel : .....

Téléphone : .....

J'apporte mon soutien financier à la liste Dreux rassemblée conduite par Abdel-Kader GUERZA pour l'élection municipale et intercommunale de Dreux qui aura lieu en mars 2026.

Je verse la somme de : ..... euros,

par chèque à l'ordre de **AFGUERZA2026**, à adresser au : 8, avenue de Melsungen 28100 Dreux.

par virement au compte **AFGUERZA2026**, domicilié au Crédit Mutuel de Dreux,  
IBAN : FR76 1027 8372 6000 0126 8570 153, motif à indiquer obligatoirement : DON.

*(Merci de renvoyer ce formulaire dûment complété, par courrier à AFGUERZA2026, 8 avenue de Melsungen 28100 Dreux, ou par courriel à [afguerza2026@gmail.com](mailto:afguerza2026@gmail.com).)*

Je certifie que je suis de nationalité française, que je réside en France et que mon versement provient d'un compte personnel.

Fait à : ..... le : ..... Signature : .....

Pour tout versement effectué par chèque ou virement bancaire, le mandataire est tenu de délivrer **un reçu fiscal numéroté ouvrant droit, pour le donateur, à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % du montant du don, dans la limite de 20 % du revenu imposable (article 200 du CGI).**

*Article L.52-8 du Code électoral :*

*« Les dons consentis par une personne physique dûment identifiée pour le financement de la campagne d'un candidat ou plusieurs candidats lors des mêmes élections ne peuvent excéder 4 600 €. »*

*« Les personnes morales, à l'exception des partis ou groupements politiques, ne peuvent participer au financement de la campagne électorale d'un candidat, ni en lui consentant des dons sous quelque forme que ce soit, ni en lui fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués. »*

*« Aucun candidat ne peut recevoir, directement ou indirectement, pour quelque dépense que ce soit, des contributions ou aides matérielles d'un État étranger ou d'une personne morale de droit étranger ». »*

L'association de financement électoral **AFGUERZA2026**, déclarée en sous-préfecture de Dreux le 08/09/2025, domiciliée 8 avenue de Melsungen à Dreux, est le mandataire financier officiel de la liste **Dreux rassemblée** conduite par M. **Abdel-Kader GUERZA** en vue de l'élection municipale et intercommunale de Dreux en mars 2026 et, à ce titre, seule habilitée à recevoir des versements.

**GUERZA**  
2026